



# CAMIEG

## Renforcer la solidarité et améliorer les prestations de suite, pour tous, c'est possible !

Comme nous l'avons fait apparaître, depuis 2008 le régime constitue des excédents importants. Ceux-ci cumulés en fin d'année 2010 s'élèvent à hauteur de 204 M€ et les perspectives pour 2011 avoisinent les 280 M€, les assurés sont en droit d'attendre que des mesures soient prises et rapidement.

### Les bénéficiaires doivent porter leurs exigences :

- **De renforcer la solidarité avec les inactifs qui est menacée à terme, si rien n'est fait !**
- **D'améliorations de leurs prestations maladie servies dans le régime complémentaire.**

La fédération Cgt veut rappeler que depuis la création de la CAMIEG au 1<sup>er</sup> avril 2007, les économies réalisées s'élèvent à plusieurs dizaines de millions d'euros.

Les économies dû à la centralisation de la gestion devaient retourner dans les améliorations des prestations pour les assurés, à minima de 20 millions d'euros comme l'avait revendiqué la fédération Cgt en 2007, force est de constater que seul 8 millions d'euros ont été obtenu depuis cette date et que le reste à charge des familles ne cesse de croître.

**Les différentes lois de finance de la Sécurité Sociale n'ont fait qu'aggraver la situation ; franchises médicales, déremboursements pèsent au quotidien sur les ménages.**

**Avoir de tels excédents, laisser le régime en l'état, est une situation inacceptable !**

Les ressources financières existent, elles doivent revenir en premier lieu dans la diminution du reste à charge, même si la CSM et la CSM R existent la CAMIEG doit répondre à ses missions premières de remboursements de haut niveau pour tous ses assurés.

Le Conseil d'administration de mai 2010 a délibéré pour une amélioration des prestations de 14,5 M€ pour tous, à la majorité CGT et FO, les autres délégations se sont prononcées contre, pire elles ont proposé une baisse des cotisations avec les employeurs. Cette délibération, toujours en attente d'application dans les bureaux du ministre doit être mise en œuvre au plus vite. Les pouvoirs publics doivent prendre leurs responsabilités !!!

**La CGT exige que ces excédents soient affectés en priorité à:**

1. **La solidarité intergénérationnelle**
2. **L'amélioration des prestations sur :**
  - a. **L'optique**
  - b. **Le dentaire**
  - c. **L'auditif**
  - d. **Les actes « hors nomenclature »**
3. **L'amélioration du service rendu aux assurés, par l'augmentation des effectifs, comme le prévoit la délibération du juillet 2007 à 303 postes, seuls 250 sont aujourd'hui pourvus.**

La CGT s'engage à construire avec les salariés actifs et inactifs le rapport de force nécessaire afin de gagner une réelle amélioration de leurs couvertures santé et de fait de leurs pouvoirs d'achats. La CGT reste mobilisée et déterminée à intensifier la lutte à la veille d'une reprise de négociations entre pouvoirs publics, employeurs et organisations syndicales. Interpellations en préfectures, fax au ministère de la santé, délégation auprès des employeurs, tout doit être envisagé pour peser encore sur ces prochaines rencontres. Exigeons notre dû!

\*Nos propositions d'améliorations des prestations dans le tableau mis à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2011

		Part de base	Part complémentaire actuelle	Propositions CGT	Total	total actifs en M€/an	total inactifs en M€/an
<b>Frais dentaires</b>	prothèses acceptées base de Rbt : 107,50 €	70%	290%	330%	400%	3,4	2,9
	prothèses refusées sur une même base de Rbt 107,50 (proposition à définir)	0%	0%	400%	400%		
	orthodontie refusée	0%	0%	320%	320%		
<b>Optique</b>	moins de 18 ans : monture	65%	190%	220%	285%	3,8	2,9
	moins de 18 ans : verres	65%	240%	270%	335%		
	moins de 18 ans : lentilles acceptées	65%	640%	1000%	1065%		
	plus de 18 ans : monture base de Rbt : 2,84€	65%	640%	1000%	1065%		
	plus de 18 ans : verres base de Rbt : 20,74€	65%	640%	1000%	1065%		
	plus de 18 ans : lentilles acceptées	65%	640%	1000%	1065%		
	plus de 18 ans : forfait optique		40 euros	50 euros (40V +10M)			
<b>Appareil auditif</b>	Base de Rbt : 1 app :199,71 €; 2app : 399,42 €	65%	520%	700%	765%	0,2	1,3
					<b>14,5</b>	<b>7,4</b>	<b>7,1</b>

Avec un total d'un minima de **14,5 millions d'euros** pour toutes les populations, cette proposition est concrète pour les assurés et leurs familles, mais reste responsable pour maintenir l'équilibre du régime.

Ci dessous quelques exemples pour bien comprendre les propositions :

**1/ Ex : sur une prothèse acceptée avec une dépense réelle de 600€**

⇒ Aujourd'hui la CAMIEG rembourse : RO\* 70% de 107,50 = 75,25 €  
 RC\* 290% de 107,50 = 311,75 €  
**Total : 387 €**

**La CSM\* ou CSM R\* prennent en charge 150% de 107,50 = 161,25€**

**Le reste à charge pour l'assuré est de : 600 - 548,25 (387+161,25) = 51,75 €**

⇒ Demain la CAMIEG (avec la proposition Cgt) toujours pour la même dépense de 600€  
 RO 70% de 107,50 = 75,25€  
 RC 330% de 107,50 = 354,75€  
**Total = 430€**

**La CSM et CSM R prennent toujours en charge 150% de 107,50 = 161,25€**

**Le reste à charge avec cette nouvelle amélioration est de : 600 - 591,25 (430+161,25) = 9,75€**

**2/ Ex : pour une prothèse refusée par la SS, d'une dépense de 500€**

⇒ Aujourd'hui la CAMIEG rembourse : RO 0% + RC 0% de 107,50 = 0  
 ⇒ Demain la CAMIEG (avec la proposition Cgt) :  
 RO 0% de 107,50 = 0 €  
 RC 400% de 107,50 = 430€  
**Total : 430€**

**La CSM et CSM R prennent toujours en charge 150% (si présentation de devis) de 107,50 = 161,25€ ou à concurrence du montant payé, dans le cas d'espèce il ne reste rien à la charge de l'assuré.**

**3/ Ex : pour une paire de lunette multifocaux (verres progressifs) pour adulte d'une dépense réelle de 700€ : 200€/verre et 300€/monture**

⇒ Aujourd'hui la CAMIEG rembourse : RO 65% ; (monture + verres) = 2,84 + 20,74 = 23,58 x 65% = 15,33€  
RC 640% de 23,58€ = 150,91€  
Forfait CAMIEG : 45€  
**Total : 195,91€**

La CSM et CSM R prennent en charge 1 paire /AN :

- pour la monture : jusqu'à concurrence de 144,25 €
- pour les verres : 1300% de 23,58€ = 306,54€
- total : 450,79€

**Le reste à charge de l'assuré est 700 - 676,70 (195,91+450,79) = 53,33€**

⇒ Demain la CAMIEG rembourse avec la proposition Cgt:  
RO 65% (monture + verres) de 23,58 = 15,33€  
RC 1000% de 23,58€ = 235,8€  
Forfait CAMIEG : 50€  
**Total : 346,13€**

La CSM et CSM R prennent en charge 1 paire /AN

- \* pour la monture : jusqu'à concurrence de 144,25 €
- pour les verres : 1300% de 23,58€ = 306,54€
- total : 450,79€

**Le reste à charge de l'assuré est 700 - 796,92 (346,13 + 450,79) = 0€ (les 96,92€ en sup ne sont pas remboursés à l'assuré)**

**4/ Ex : sur un appareil auditif pour chaque oreille d'une dépenses réelle de 1600 X2 =3200€**

⇒ Aujourd'hui la CAMIEG rembourse : RO 65% de 399,42 = 259,62€  
RC 520% de 399,42 = 2076,98€  
Total : 2336,60€

La CSM et CSM R prennent toujours en charge 346,20 x 2 = 692,40

**Le reste à charge de l'assuré est donc de 3200 - 3029 (2336,60 + 692,40) = 170,99€**

⇒ Demain la CAMIEG rembourse (avec la proposition Cgt) :  
RO 65% de 399,42 = 259,62€  
RC 700% de 399,42 = 2795,94€  
Total : 3055,56€

La CSM et CSM R prennent toujours en charge 346,20 x 2 = 692,40

**Le reste à charge de l'assuré est donc de 3200 - 3747,96 (3055,56 + 692,40) = 0€ (les 547,96€ en sup ne sont pas remboursés à l'assuré)**

Les derniers exemples montrent que toutes les améliorations dans le Régime complémentaire imposeront favorablement de modifier les prestations dans les CSM et CSM R et ainsi diminuer certains restes à charge importants pour les assurés en augmentant d'autant certains remboursements.

\*RO : Régime Obligatoire (ou de base)  
RC : Régime Complémentaire  
CSM : Couverture Supplémentaire Maladie  
CSM R : Couverture Supplémentaire maladie Retraité

Montreuil le 28 mai 2011